



C.R ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26/01/2022

Réunion au siège du Challenge à Chevigny avec la présence des 9 courses inscrites au challenge. Soit 9 personnes morales et 3 personnes physiques (C Di Sinno - D Mattioli – JJ Michaut) – Toutes les personnes physiques et morales sont à jour de cotisation, conformément au règlement intérieur § 5. Conformément aux statuts §14, l'Assemblée Générale annuelle peut valablement délibérer.

- Il est rappelé en préambule le contexte, car le challenge de l'Etoile a été mis en sommeil en 2020 et 2021 suite à la situation sanitaire liée au Covid 19

Puis un tour de table a été fait et chacun s'est présenté, afin que anciens et nouveaux adhérents fassent connaissance.

- Jean-Jacques Michaut a expliqué aux nouveaux le fonctionnement du Challenge et leur rôle au sein de celui-ci.
- Les nouveaux adhérents étant : Run'in Vitteaux à Vitteaux et les foulées de l'ABA à Vignoles.

Rapport d'activité :

- Comme indiqué en préambule, il n'y a pas eu d'activité du challenge en 2021.

Rapport financier :

- Christine Di Sinno nous présente le rapport financier, la encore, sans opération sur 2021.
- Le bilan financier a été mis aux votes et approuvé à l'unanimité.

Règlement intérieur (qui impacte directement les membres du challenge) :

Le règlement intérieur (version 3) a été repris point par point afin de l'adapter à la nouvelle situation. Il a parmi en outre de rappeler les obligations de chacun sur certains items.

Modifications

- La principale évolution concerne les dates de la soirée de remise des prix et celle de l'assemblée Générale. Ces 2 dates étant impactées par le nouveau calendrier des courses du Challenge qui place désormais Chevigny comme première course et non plus comme dernière.

Rappels

- Bien communiquer sur le Challenge : Banderole lors de la course, logo sur tous les systèmes de communication etc...

- Penser au matériel du Challenge sur les courses (le faire passer ou le retourner) : banderole et panneau d'affichage.
- Veiller à ce que l'adresse mail des coureurs figure bien sur les bulletins d'inscription qui est le moyen de transmettre les invitations pour la soirée de remise des récompenses aux récipiendaires.
- Envoyer les résultats de la course à Jean-Jacques et le fichier coureurs à Daniel.

Après relecture et modifications, le règlement intérieur "version 4" a été validé par l'ensemble des membres du Challenge.

Règlement du Challenge saison 2021/2022 :

Le règlement du Challenge a également été repris point par point. Il impacte directement les coureurs et porté par les membres du challenge qui doivent l'avoir parfaitement compris afin de pouvoir répondre aux questions qui peuvent émaner des coureurs.

- Le règlement a évolué par rapport au retrait et à l'intégration de certaines courses. - Cette relecture a permis de valider des points comme les distances des courses et celles prises comme référence au Challenge en fonction de la catégorie. Sur ce dernier point, il est impératif de parfaitement communiquer auprès des coureurs afin que ceux-ci ne s'inscrivent pas involontairement sur une course qui ne leur rapporterait pas de point au challenge.
- Le règlement du challenge a également pour objet de définir la soirée de remise des récompenses "lieu et date". Si le lieu est connu "salle des fêtes de Savigny-le-Sec", la date reste à préciser par François Fillion. Ce sera soit le 14, soit le 21 octobre 2022.

Question diverses :

Q : D Chevalier - St Jean de Losne : serait-il possible de mutualiser l'utilisation des puces au sein du challenge.

R : La question est complexe. Toutes les courses n'ont pas les moyens de s'offrir un chrono avec des puces. Le Challenge n'a pas les ressources humaines pour s'en occuper. S'il fallait choisir qu'un seul prestataire pour en tirer avantage, il n'est pas certain que celui-ci soit disponible pour toutes les courses, car ayant pris des engagements ailleurs.

Q : N Beno – Run'In Vitteaux - Qu'en est-il de la confidentialité par rapport aux adresses mail ?

R : JJM – Sujet très sensible car ce sont des données personnelles. Il faut rester prudent et conforme à la RGPD. On peut se référer à l'avis CNIL émis par la FFA qui a considéré que l'adresse mail ne constitue pas une donnée sensible dès lors qu'elle est facultative et que le règlement indique bien que l'adresse mail du participant sera utilisée par l'organisation pour communiquer des informations internes à la course et au challenge. Ne transmettre à D Mattioli que le nom, prénom et l'adresse mail. Les adresses physiques et N°s de téléphone sont obligatoirement à conserver par l'organisateur dans la fiche d'inscription avec le certificat médical. Cela servira uniquement pour communiquer l'invitation à la soirée si on n'a pas d'adresse mail.

Q : Pascal Mielle – Foulées du Vernois : Incertitude sur l'organisation. Quid du challenge si on ne peut organiser ?

R : Cela ne change rien financièrement. Techniquement, on avisera ultérieurement en adaptant le nombre mini de courses et les performances prise en compte

Q : JJ Michaut – Validité des inscriptions gratuites données en 2019 pour 2020 comme aucune organisation en 2020 ?

R : A prendre en compte bien sûr si des personnes présentent un bulletin. C Clere en a déjà eu en 2021.

Renouvellement du bureau :

L'assemblée générale se termine par le renouvellement du bureau, dont la composition a été approuvée par l'ensemble des personnes présentes.

Composition du bureau pour la saison 2021/2022

Président : François FILLION

Trésorière : Christine Di Sinno

Secrétaire : Daniel Mattioli

Fin de la réunion : 21h15

Documents accompagnant le compte-rendu :

- Bilan financier
- Règlement intérieur
- Règlement du challenge de l'Etoile
- Tableau des référents et des personnes habilitées à participer aux réunions et à recevoir les comptes-rendus
- Feuille de présence à l'assemblée générale

CHALLENGE DE L'ETOILE

COMPTABILITE 2020/2021

DATE	EMETTEUR/BENEFICIAIRE	OBJET	N° CHEQUE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
		REPORT				2 192,82
06/02/20	GALETTES	AG	3245476		60,00	2 132,82 X
23/01/20	ST APO	Frais fixes	VIR	45,00		2 177,82 X
14/01/20	SAXO PRINT	FLYER ET AFFICHES	3245475		81,98	2 095,84 X
09/06/20	REMB ST APO		3245478		45,00	2 050,84 X
05/02/21	WEBEDIA	SITE	3245479		59,88	1 990,96
26/11/21	GEANT	BOISONS REUNION	3245480		23,59	1 967,37
						1 967,37
						1 967,37
				45,00	270,45	

RESULTAT					
	FRAIS FIXES				
	COTISATION AU NOMBRE				
	COMPENSATION LOTS				
	CONSEIL DEPARTEMENTAL				
		TOTAL RECETTES		0,00	
	GALETTE AG				60,00
	PLAQUETTE				81,98
	BLOG				59,88
	CASSE-CROUTE				
		TOTAL DEPENSES			201,86
	RESULTAT 2020/2021				-201,86